



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel déposée le 12 mars 2019**

« Quand le Conseil communal va-t-il enfin recevoir une réponse au postulat Eggenberger relatif à la planification des rénovations scolaires ? »

Lausanne, le 21 mars 2019

**Rappel de l'interpellation**

« Le postulat Eggenberger intitulé "Planification des rénovations et des constructions scolaires" a été déposé le 18 février 2014. Il a été renvoyé par le Conseil communal à la Municipalité le 18 mars 2014. Les rapports de gestion de ces dernières années donnaient chacun une date de réponse à ce postulat :

- Rapport de gestion 2014 -> 31 mars 2015
- Rapport de gestion 2015 -> 31 décembre 2015
- Rapport de gestion 2016 -> 31 mars 2017
- Rapport de gestion 2017 -> 31 décembre 2017

Le municipal en charge des écoles a indiqué à la fin de l'année 2018 que le rapport-préavis sortirait en février 2019. Or, depuis cinq ans et à ce jour, aucune réponse de la Municipalité à ce postulat n'a été donnée.

Depuis le renvoi à la Municipalité de ce postulat, de nombreux préavis relatifs aux écoles lausannoises ont été passés dans l'urgence devant le Conseil communal. Certains ont abouti à des rénovations scolaires ou à de nouvelles constructions, comme pour le collège de Chandieu ou la salle de gymnastique de Saint-Roch. D'autres, bien qu'adoptés par le Conseil communal, n'ont toujours pas été mis en œuvre, comme pour l'école de l'Eglantine. Récemment, le Conseil communal a voté l'agrandissement du collège de Béthusy et de celui du Belvédère. Suite aux débats du Conseil communal, le projet de Béthusy a été revu puisqu'un étage supplémentaire va être prévu dans le projet final.

Force est de constater que le Conseil communal n'a pas de vision globale des constructions et rénovations scolaires. Les projets sont souvent mal ficelés, comme nous avons pu le constater avec les projets de Béthusy ou de l'Eglantine, et sont finalement votés dans l'urgence par le Conseil communal. Pourtant, les rénovations et les constructions scolaires doivent constituer une priorité de la Municipalité que ce soit pour le bien des élèves, mais aussi des enseignant-e-s et du personnel scolaire (PPLS, santé scolaire, etc.).

La réponse au postulat Eggenberger devrait permettre d'avoir cette vision globale et de planifier au mieux les constructions et rénovations prévues.

En ne répondant pas à ce postulat, la Municipalité contrevient à l'article 33 alinéa 4 de la loi sur les communes qui prévoit un délai d'une année pour répondre aux postulats déposés, faute d'un autre délai dans le règlement communal ».



## Préambule

Rappelons brièvement la problématique déjà évoquée au Conseil communal en matière d'investissements dans le patrimoine scolaire : les montants qui figuraient au plan des investissements ces dernières années, notamment pour l'assainissement des bâtiments existants, ont été en grande partie absorbés pour répondre aux besoins liés à la hausse démographique constante qui s'est fait jour dès les années 2000.

Dans son programme de législature, outre l'accompagnement de la croissance démographique liée aux grands projets de Métamorphose, la Municipalité s'est engagée à rénover le parc immobilier scolaire et à en optimiser l'efficacité énergétique ainsi qu'à penser la polyvalence des sites scolaires et leur intégration dans les usages urbains. Trois éléments auxquels s'est déjà attelée la Municipalité, comme l'expliquera la réponse au postulat Eggenberger.

Un premier enjeu important a été d'élaborer des prévisions démographiques à l'échelle de la décennie. En collaboration avec les services en charge du développement urbain, du logement, de l'architecture et surtout des statistiques, il a été possible de confronter les différentes hypothèses, et de dégager une perspective à long terme. Un rapport à ce sujet a été délivré par l'Office d'appui économique et statistiques (OAES) au Service des écoles primaires et secondaires en janvier puis porté à la connaissance de la Municipalité.

L'enjeu démographique ayant été précisé, il a été nécessaire de l'articuler avec les besoins pédagogiques et les besoins en matière d'assainissement. Les échanges avec les directions des établissements scolaires et les autres partenaires utilisateurs des infrastructures ont permis de clarifier les attentes et de les hiérarchiser. Quant au volet rénovation, assainissement et optimisation, il a supposé en parallèle un important travail d'inventaire et de priorisation, selon une méthodologie mise en place par le Service des écoles primaires et secondaires pour les besoins de cette planification.

Les solutions pour répondre à l'ensemble de ces besoins ont été proposées à la Municipalité, qui a défini ses orientations. Les services sont désormais chargés de les concrétiser et de les intégrer dans le prochain préavis en matière d'investissements scolaires, qui permettra ainsi de répondre au postulat Eggenberger. Ce printemps, avant de se prononcer sur d'autres investissements en matière scolaire, le Conseil communal disposera donc d'une perspective à long terme assortie de la stratégie pour y répondre.

Disposer d'une planification permettra d'avoir une vision globale, à l'échelle de la Ville, d'anticiper les échéances à long terme, en lien avec le plan des investissements et d'ajuster les moyens aux besoins identifiés. Néanmoins, chaque projet de construction scolaire fait lui-même l'objet d'une réflexion *ad hoc*, d'études à l'échelle infra-communale et d'une consultation auprès des protagonistes concernés (directions d'établissement, entités partenaires) afin d'être ajusté en fonction de l'évolution des effectifs scolaires, des demandes des usagers et des réactions du voisinage – au moment de la mise à l'enquête, par exemple. Ainsi, la carte n'est pas le territoire et la planification générale ne nous dispensera pas de nous inquiéter du terrain. Considérer que les derniers projets ont été « mal ficelés » nous semble refléter une certaine méconnaissance des enjeux liés aux constructions scolaires.

Puisque le collège de l'Eglantine a été évoqué, la Municipalité peut annoncer que l'extension du collège, bloquée depuis 2016 par des oppositions du voisinage, a fait l'objet d'une révision à la baisse du programme et que la deuxième mise à l'enquête s'est terminée le 14 février 2019 sans susciter d'opposition. Moyennant le traitement d'une intervention, ce projet pourra désormais aller de l'avant.

### Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### **Question 1 : Quand la Municipalité va-t-elle répondre au postulat Eggenberger ?**

La réponse au postulat Eggenberger pourra être présentée ce printemps, et la Municipalité veillera à ce qu'elle soit en mains des membres du Conseil communal lorsqu'il aura à se prononcer sur les prochains investissements scolaires.

#### **Question 2 : Peut-elle nous expliquer les raisons de ce retard ?**

Le 9 octobre 2018, la commission permanente de gestion a adopté un délai de réponse au 31 janvier 2019 pour ce postulat. Cependant, vu l'avancement du dossier, il a été jugé préférable d'ajourner la réponse de deux à trois mois pour pouvoir prendre en compte des solutions supplémentaires en lien avec les orientations exprimées par la Municipalité.

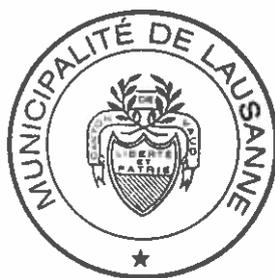
L'auteur du postulat, avec lequel la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers a échangé récemment, semble également, vu le retard pris par ce dossier, privilégier la qualité du contenu. Il a toutefois apprécié l'intérêt croissant du Conseil communal pour son postulat et le retentissement consécutif dont il bénéficie.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Florence Bettschart-Narbel.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 21 mars 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

